



CONSEIL MUNICIPAL - DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 D CEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a d lib r  sur les points suivants : la D cision Modificative n 2 sur l'Exercice 2020 du budget - Les demandes de subventions Etat DETR et autres organismes pour 2 projets : Projet d'extension de la Mairie et Projet de requalification du site du Foyer Communal - la Fixation du prix de vente au m² des chemins ruraux et des portions de voies communales.

Les d lib rations du Conseil municipal sont consultables en Mairie, ou sur le site internet www.colpo.fr (« Rubrique Vie municipale » « La Mairie »).

COVID-19 ACTUALIT S

INFORMATIONS SERVICES A LA POPULATION :

MAIRIE : OUVERTE uniquement sur RDV pour Etat civil, D p t Permis Construire, et CCAS -Le standard t l phonique est ouvert t l : 02-97-66-82-08

MEDIATHEQUE : OUVERTE uniquement sur RDV pour d poser ou prendre des ouvrages. Pour cela, **r servation** par t l phone (02-97-66-33-46), par mail (mediatheque@colpo.fr). **Horaires des apr s-midis modifi s en p riode de couvre-feu : Mardi 15h30/17h30 – Mercredi 14h30/17h30**

COLLECTE DES DECHETS : maintenue conform ment au calendrier - **D chetterie ouverte** (horaires sur notre site internet rubrique « Environnement-d chets »)

INFOS GOUVERNEMENTALES

L' pid mie de Covid 19 est toujours l  ! Soyez vigilants ! En raison de l' volution de la crise sanitaire et des r glementations qui en d coulent, les informations communiqu es ici sont susceptibles d' tre modifi es. Nous vous pr conisons de suivre les annonces gouvernementales.

COUVRE FEU - Le Premier ministre a annonc  l'avanc e du couvre-feu de 20 h 00   18 h 00 sur l'ensemble du territoire m tropolitain   partir du 16 janvier 2021 et jusqu'  nouvel ordre. Les sorties et d placements sans attestations d rogatoires sont donc interdits de 18 h 00   06 h 00 sous peine d'une amende de 135  et jusqu'  3 750  en cas de r cidive. Les  tablissements autoris s   ouvrir ne pourront plus accueillir de public apr s 18h00. Des d rogations sont pr vues sur pr sentation d'une attestation t l chargeable sur le site du Minist re de l'int rieur ou sur notre site internet (rubrique actualit s).

VACCINATION – COVID19 - D sormais les personnes  g es de + de 75 ans hors  tablissements et les personnes pr sentant des hauts risques peuvent prendre rdv pour se faire vacciner. 10 centres sont ouverts dans le MORBIHAN. Un num ro d'appel gratuit a  t  mis en place afin de r aliser le tri des personnes  ligibles et les orienter vers des centres de vaccination Tel 0800 009 110 (ouvert tous les jours de 6h   22 h).

Le 4 mai 2021, la ville de Colpo accueillera l'arriv e de la **1 re  tape de l' dition 2021 du Bretagne Ladies Tour Ceratizit**,  preuve d m nt inscrite en classe UCI 2.1. au calendrier international de l'Union Cycliste Internationale.

RAPPEL : Les r gles d'urbanisme imposent la v rification de la conformit  des travaux. Quels que soient les travaux envisag s, il est OBLIGATOIRE de d poser un **permis** (de construire, d'am nager, de d m tir...) ou **une d claration pr alable**.

Avant de commencer tous travaux, une autorisation d'urbanisme est n cessaire. Les dossiers doivent  tre d pos s en Mairie, l'instruction est assur e par le service ADS de Golfe du Morbihan Vannes Agglom ration. L'autorisation est sign e par le Maire.

Vous pouvez solliciter un rendez-vous (y compris en amont du projet) pour obtenir des conseils r glementaires ou architecturaux avec le service ADS de l'agglom ration.

Pour toute information : Service application du droit des sols - 02 97 68 70 70 - ads@gmvagglo.bzh

Si vous souhaitez consulter le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, rendez vous sur notre site www.colpo.fr rubrique « vie municipale » « urbanisme

TRAVAUX d'AM NAGEMENT AUTOUR DE L' GLISE

Depuis le 13 Janvier et pour une dur e approximative de 3 mois, la circulation et le stationnement sont fortement modifi s. La circulation est   sens unique. Pour les personnes venant de Bignan ou St Jean Br velay, une d viation est mise en place par les rues Kornevec /Gorvello /Centenaire.

Pour consulter le plan : www.colpo.fr rubrique actualit s. De ce fait, le container   verre a  t  d plac  pr s du Stade Marcel JEZO.

Les INFOS de GMVA

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI : COLPO

Dans le cadre de la candidature au label Pays d'art de d'histoire, en partenariat avec la Région Bretagne, GMVA organise un inventaire du patrimoine bâti. Il s'agit d'identifier les spécificités patrimoniales et culturelles du territoire. Cet inventaire est réalisé avec l'aide de référents communaux identifiés, de bénévoles et/ou membres d'associations intéressés par le patrimoine de leur commune. Ce recensement débute en Janvier avec les habitants bénévoles formés pour l'occasion. Ils parcourent la commune en vue de répertorier sites mégalithiques, chapelles, maisons, fermes, fontaines... ils bénéficient d'une formation.

CRÉER OU DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ EN CENTRE BOURG

Artisans, commerçants : L'agglomération en partenariat avec la Région Bretagne peut vous soutenir pour moderniser et dynamiser votre entreprise implantée en centre bourg.

Infos : www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh

QUE FAIRE SI VOTRE LOGEMENT EST EN MAUVAIS ÉTAT

Que vous soyez locataire ou propriétaire, si le logement que vous occupez vous paraît en mauvais état, dégradé ou dangereux, vous pouvez le signaler auprès du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du Morbihan. Vous pouvez être accompagné par les services de la commune, le CCAS, ou l'ADIL.

Contacts : CCAS de la commune (Mairie)

Pôle départemental : ddtm-habitatindigne@morbihan.gouv.fr ou 02-56-63-73-52

ADIL du Morbihan : www.adil56.org ou 02-97-47-02-30

COLLECTE DES ENCOMBRANTS : 11 /02 -06/05 et 14/10

Si vous ne pouvez vous déplacer en déchetterie, GMVA propose un service de récupération en porte à porte, dans la limite de 3 déchets ou 1 m3 par enlèvement. Les déchets doivent être déposés la veille au soir. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE** auprès du service déchets au 02-97-68-33-81.

FOURRIERE ANIMALE

Vannes agglomération assure le service de fourrière animale via le Centre animalier de Ploeren, pour lequel les prestations sont refacturées aux propriétaires d'animaux.

Les tarifs 2021 de ces prestations sont consultables sur notre site www.colpo.fr rubrique « services aux habitants » « GMVA »

ALSH ET ESPACE JEUNES

L'ALSH est ouvert durant les vacances de février aux horaires habituels. Programme et réservations : www.lespep56.com - Contact : ALSH - 02 97 66 89 49 ou 06 34 08 68 54 - alsh.colpo@lespep56.com

L'espace JEUNES sera ouvert les mercredis, jeudis et vendredis du 24 février au 5 mars. Programmes et fiches de réservation : www.lespep56.com

Contact : 02 97 66 89 49 espace.jeunes.colpo@lespep56.COM

RAPPEL – ELAGAGE En raison du déploiement de la fibre optique sur la commune d'octobre 2020 à avril 2021, il est rappelé aux propriétaires riverains des voies publiques de procéder **impérativement**, lorsque cela est nécessaire, à l'élagage des arbres, à l'aplomb du domaine public.

Elaguer aux abords des lignes électriques : une action indispensable !!!

ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques. Enedis intervient avec l'accord du propriétaire des arbres.

Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres. Dans les autres cas, Enedis prend en charge le coût de l'élagage.

LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS

Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés.

Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT* (déclaration de travaux).

* pour déclarer ses travaux en 1 clic :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

ou

bzh-dict@enedis.fr

LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

Bon à savoir !

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage de recours envers les Propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 euros.

La permanence de l'assistante sociale aura lieu le vendredi 19 Février matin. Uniquement sur rendez-vous au 02-97-69-51-77

Enquête INSEE - Une enquête statistique, sur les ressources et les conditions de vie, se déroulera du 01 février au 17 avril 2021. Elle est réalisée sur un échantillon d'environ 18000 logements sur tout le territoire, certains d'entre eux se situent à Colpo. Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour répondre par téléphone. A Colpo l'enquêtrice de l'INSEE sera Mme Isabelle LORENT, elle sera munie d'une carte officielle.

FDGDON – formation Lutte contre les taupes

La FDGDON organise plusieurs 1/2 journées de formation gratuites au printemps et en automne ; inscriptions sur le bulletin disponible en mairie (présentoir extérieur) ou sur le site internet (rubrique actualités) à renvoyer à la FDGDON – les dates seront communiquées en fonction du nombre de participants. Contact FDGDON : 02 97 69 28 70- accueil@fdgdon56.fr



ETAT CIVIL

NAISSANCES : Elie THEBAUD, 18/12/20 – Victoire RUGET, 26/12/20 - Naël DORDOIGNE, 03/01/21 – Tom JAHIER, 11/01/21 – Nathan LE GUÉVEL, 25/01/21 --- **DÉCÈS** : Béatrice CONAN, 07/12/20 - Marie MARTIN, 26/12/20 -